

## SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement la brigade de gendarmerie ou le commissariat de police du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature, vêtements...).

Avant l'arrivée de la gendarmerie ou de la police: protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur:

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Déposez plainte à la brigade ou au commissariat de votre choix (article 5 de la charte d'accueil du public).

Munissez-vous d'une pièce d'identité.

Faites opposition auprès de votre banque pour vos chèquiers et cartes de crédit volés.

Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel. Il permet aux **cellules cambriolages** implantées dans chaque département de faire des regroupements et ainsi d'appréhender les malfaiteurs. Ces unités sont équipées par des gendarmes ou policiers formés en police technique et scientifique qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.

VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE  
COMPOSEZ LE 17 OU LE 112

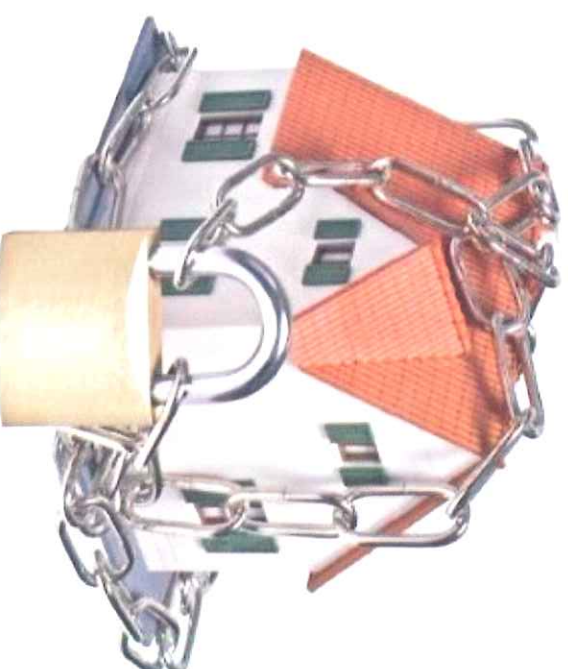
### CONTACTS UTILES

- Opposition bancaire: 0 892 705 705
- Opposition chéquier: 0 892 68 32 08
- Téléphones portables volés:
  - x SFR: 10 23
  - x Orange: 0 800 100 740
  - x Bouygues: 0 800 29 10 00



## ENSEMBLE LUTTONS CONTRE LES CAMBRIOLAGES

## VOTRE VIGILANCE EST INDISPENSABLE



La prévention des cambriolages est l'affaire de tous. Votre vigilance est indispensable pour lutter contre un phénomène qui n'est pas une fatalité.



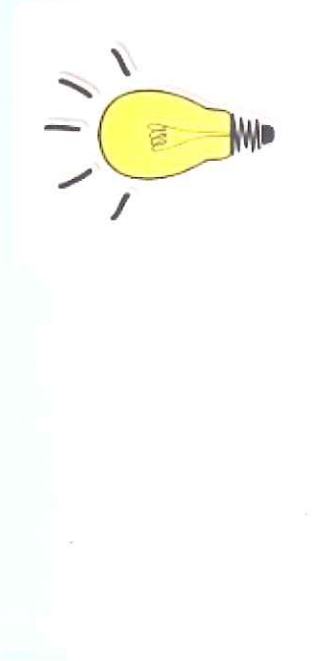
## PROTEGEZ VOS ACCES

- 1 Pensez à verrouiller les accès de votre maison (portes, fenêtres, garages...) et à fermer les volets la nuit tombée.
- 2 Optez pour un éclairage extérieur avec détecteur de mouvements.
- 3 Équipez vos soupiraux et ouvertures avec des grilles adaptées.
- 4 Équipez votre maison d'une alarme et éventuellement d'un système de vidéosurveillance.



## LAISSEZ DES SIGNES DE PRESENCE DANS VOTRE MAISON

- 5 Évitez les messages d'absence sur votre répondeur.
- 6 Faites relever votre courrier ou à défaut faites le conserver par la poste.
- 7 Créez l'illusion d'une présence (utilisez un programmateur pour allumer une ampoule par exemple).



## PENSEZ A PARLER DE VOTRE ABSENCE

- 8 Informer vos voisins de votre départ en vacances. Confiez un double des clés à une personne de confiance.
- 9 Dans le cadre des opérations « Tranquillité vacances », signalez votre absence à la brigade de gendarmerie de votre domicile qui veillera sur votre maison.

